



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/1407/Add.1  
19 décembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'OPÉRATION  
DES NATIONS UNIES À CHYPRE

Additif

Dans mon rapport du 12 décembre 1994 (S/1994/1407, par. 34), j'ai recommandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre pour une nouvelle période de six mois et j'ai précisé que je rendrais compte au Conseil des résultats de mes consultations avec les parties intéressées à ce sujet. Je voudrais informer le Conseil que le Gouvernement chypriote ainsi que le Gouvernement grec et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont donné leur assentiment à la prorogation proposée. Le Gouvernement turc a indiqué qu'il donnait son accord et son approbation à la position de la partie chypriote turque, telle qu'elle a été exprimée au cours de précédentes réunions du Conseil, à propos de la prorogation du mandat de la Force.

-----